

# **Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Troinex (création d'une zone de développement 4B, d'une zone de développement 4B affectée principalement à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts, situées entre le chemin Lullin et la route de Moillebin) (12163)**

*du 23 mars 2018*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

## **Art. 1 Approbation du plan**

<sup>1</sup> Le plan N° 29910-538 dressé par le département chargé de l'aménagement du territoire le 7 mai 2012, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Troinex (création d'une zone de développement 4B, d'une zone de développement 4B affectée principalement à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts, situées entre le chemin Lullin et la route de Moillebin), est approuvé.

<sup>2</sup> Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

## **Art. 2 Degré de sensibilité**

<sup>1</sup> Conformément aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 4B et de la zone de développement 4B affectée principalement à de l'équipement public, et le degré de sensibilité III aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone des bois et forêts, créées par le plan visé à l'article 1.

<sup>2</sup> Pour les nouvelles zones à bâtir, les valeurs de planification devront être respectées.

**Art. 3**      **Dépôt**

Un exemplaire du plan N° 29910-538 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat de Genève.



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

## DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE

Office de l'urbanisme

Direction du développement urbain - rive gauche

### TROINEX

Feuille Cadastre : N° 7

Parcelles N° : 10175, 10176  
et pour partie 10174, 10183, dp 10808,  
dp 10817, 10911

# Modification des limites de zones

Située entre le Chemin Lullin et la Route de Moillebin



**Zone de développement 4B**

Degré de sensibilité OPB II



**Zone de développement 4B  
affectée principalement à de l'équipement public**

Degré de sensibilité OPB II



**Zone des bois et forêts**

Degré de sensibilité OPB III



**Zone préexistante**

Adopté par le Conseil d'Etat le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le : 23 mars 2018

Loi N° : 12163

<b>Echelle</b>	<b>1 / 2500</b>	Date	07.05.2012
		Dessin	MB
<b>Modifications</b>			
Indice	Objets	Date	Dessin
	Synthèse ET 1	20.02.2014	MB
	Mise à jour cartouche	21.02.2014	MB
	Mise à jour du plan + cartouche	29.01.2016	MB
	Synthèse ET 2	24.06.2016	MB
	Préavis CA + préparation EP	26.09.2016	MB
	Préavis CM + préparation PO	04.04.2017	MB
	Adoption	23.03.2018	MB

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
<b>41 - 00 - 011</b>	<b>TRX</b>
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
<b>538</b>	
Plan N°	
Archives Internes	<b>29910</b>
Indice	
CDU	
<b>7 1 1 . 6</b>	

